

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

-----  
MINISTERE DU TRAVAIL ET DE LA  
J U S T I C E

-----  
DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL  
ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

-----  
DIRECTION DE LA FONCTION  
PUBLIQUE  
-----

80/I93 du 29/04/80  
DECRET N° /MTJ/DGTFP/DFP/24021/15  
Portant intégration et nomination de Monsieur GNOMBO Martin dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Eaux et Forêts).

-----ooOoo-----  
LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT;  
-----ooOoo-----

(/ISAS :

D.B.

(/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;  
(/u la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;  
(/u l'arrêté 2087/FP du 21.6.58 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;  
(/u le décret 60/90 du 3.3.60 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques ;  
(/u le décret 62/130/MF du 9.5.62 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;  
(/u le décret 62/195/FP du 5.7.62 fixant la hiérarchisation des diverses catégories des cadres ;  
(/u le décret 62/197/FP du 5.7.62 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3.2.62 portant statut général des fonctionnaires ;

D.C.F.

(/u le décret 62/198/FP du 5.7.62 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires des catégories A1 ;  
(/u le décret 63/81/FP.BE du 26.3.63 fixant les conditions, dans lesquelles sont effectués des stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires, notamment en ses article 7 et 8 ;  
(/u le décret 74/470 du 31.12.74 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret 62/196/FP du 5.7.62 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;  
(/u le décret 67/50/FP.BE du 24.2.67 réglementant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;

S.G.F.

(/u le décret 79/154 du 4.4.79 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;  
(/u le décret 79/155 du 4.4.79 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;  
(/u la lettre n° 1044/MER.SGER.DAAF du 28 Septembre 1979 du Directeur des Affaires Administratives et Financières transmettant le dossier de l'intéressé.

(/u le décret 79/706 du 30 Décembre 1979 portant modification  
--- : du Conseil des Ministres;

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er : En application des dispositions du décret 60-90 du 3.3.1960 sus-  
visé, Monsieur GNOMBO Martin, né le 21 Novembre 1950 à Makondo-Makoué, ti-  
tulaire du Diplôme d'ingénieur des Forêts obtenu à l'Université de Pinar del  
RIO (CUBA) est intégré dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des  
Services Techniques (Eaux et Forêts) et nommé au grade d'ingénieur stagiaire,  
indice 710.

ARTICLE 2 : L'intéressé est mis à la disposition du Ministre de l'Economie Ru-  
rale.

ARTICLE 3 : le présent décret prendra effet à compter de la date effective de  
prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au JORPC et communi-  
qué partout où besoin sera.

Brazzaville, le 29 Avril 1980

Par le Premier Ministre,  
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie Rurale,

Narcis MOUAMENGA

Le Ministre du Travail et  
de la Justice, Garde des Sceaux,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA

Le Ministre des Finances,

Victor TAMBA-TAMBA

Henri L O P E S

AMPLIATIONS :

JORPC	1
DGTFP/DFP	3
DFP/BST	1
D.B.	3
D.C.F.	1
MER	1
SCER	1
INTERESSE	1
DOSSIER	3
SGCM/BC	2
S.G.F.	2